



CONCOURS

"UN NOUVEAU LOGO POUR SAINT-PERDON"

La municipalité de Saint-Perdon organise du 1^{er} mars au 31 mai 2018 un concours ouvert à tous les Saint-Perdonnais (adultes et enfants) afin de renouveler et moderniser le logo officiel de notre village.

Ce logo servira pour les supports de communication de la commune. Il aura une identité facilement reconnaissable.

AGENDA

Affichage du règlement en Mars 2018

Remise des créations avant le 31 mai 2018 à la mairie ou sur le site internet

Remise du prix et connaissance du nouveau logo lors de « la matinale des assos » en septembre 2018

Règlement et cahier des charges

A – Règlement

Article 1. Conditions de participation

Les participants doivent avoir au moins 12 ans et habiter la commune de St Perdon.

Pour les mineurs : une autorisation parentale (voir annexe au règlement) devra être remplie.

La participation au concours est gratuite.

Chaque participant a la liberté de réaliser plusieurs projets.

Article 2. Dépôt des créations

Le concours débute le 1^{er} mars 2018.

Les créations peuvent être déposées avant le 31 mai 2018 :

- Sous format électronique à l'adresse suivante : stperdon@orange.fr
- Sous format papier (format A4 (210 x 297 mm) ou format A5 (148.5 x 210 mm) dessinées à la main ou à l'aide d'un logiciel informatique, dans une enveloppe portant le nom et prénom et adresse du créateur à la mairie de St Perdon.

Les propositions devront être accompagnées d'un descriptif expliquant la symbolique des dessins et graphismes, du bulletin de participation (voir annexes), de la déclaration sur l'honneur et de l'autorisation parentale (dans le cas de mineur).

Article 3. Critères d'évaluation

Les créations seront évaluées selon les critères du cahier des charges par un jury composé de membres de la commission communication et du conseil municipal.

Ce jury sélectionnera les 3 logos qui symboliseront le mieux l'identité de la commune parmi l'ensemble des créations. Ils seront présentés au conseil municipal qui validera le choix fait par le jury, tout en se gardant le droit de ne retenir aucun projet.

L'ensemble des habitants par le biais du site internet de la commune ou en se rendant en mairie, feront ensuite leur choix. Le logo ayant remporté le plus de suffrages sera alors élu logo du village.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 4. Droits d'auteur

Le lauréat accepte que les droits d'auteur du logo qu'il a produit dans le cadre de ce concours soient transférés, à titre exclusif et gratuit, à la commune de Saint Perdon. Ainsi, le participant autorise l'organisateur à exploiter le logo.

Cette autorisation implique la reproduction et la communication publiques du logo par le biais d'internet ou sur un support de quelque nature qu'il soit.

En participant au concours, le candidat autorise la publication de ses logos sans réclamer de participation financière, pour toutes les opérations liées au concours (diffusion, reproduction, exposition et publication à des fins non commerciales).

Le lauréat accepte expressément que le logo soit éventuellement modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits. Le participant renonce à réclamer une rémunération du fait de cette exposition.

Article 5. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 6. Informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au concours. Ce droit peut être exercé auprès de la Mairie de St Perdon.

B – Cahier des charges

Le logo devra répondre aux critères suivants :

Contenir le nom du village ou ses initiales.

Mettre en avant les caractéristiques du village, son patrimoine, son histoire, son environnement.

Etre créatif, original.

La technique (dessin, infographie, etc.), le style, l'utilisation des majuscules ou minuscules sont libres d'utilisation. Le logo peut prendre n'importe quelle forme ou couleur.

Avoir une bonne qualité visuelle.
